

GARANTIE SENVILLE

Senville (ci-après la « société ») garantit ce produit contre l'échec à cause de défaut de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien comme suit.

Toutes les périodes de garantie commencent à la date d'installation d'origine. Si la date ne peut être vérifiée, la période de garantie commence cent vingt 120 jours à compter de la date de fabrication. Si une pièce s'avère défectueuse pendant la période de garantie, la société fournira une pièce neuve ou remises à neuf, au gré de la société, pour remplacer la pièce défectueuse, sans frais pour le client.

Cette garantie limitée est soumise à toutes les dispositions, conditions, restrictions et exclusions figurant sur l'entente.

RESTRICTION DES GARANTIES

TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES OU CONDITIONS (Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE LA FIN) SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS SUR COMBIEN DE TEMPS UNE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DURE, DONC CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS VOUS CONCERNER. LES GARANTIES EXPRESSES FAITES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXCLUSIVES ET NE PEUVENT PAS ÊTRE MODIFIÉS, AGRANDI, OU CHANGÉ PAR N'IMPORTE QUEL DISTRIBUTEUR, DÉTAILLANT OU AUTRE PERSONNE.

Installation appropriée – La garantie limitée s'applique uniquement aux systèmes qui sont installés par un frigoriste certifié ou d'une licence d'entrepreneur CVC, en vertu des exigences locales et de la Loi de la province conformément aux codes du bâtiment applicables aux permis ; Instructions d'installation et de fonctionnement Senville et aux bonnes pratiques commerciales.

* État contractant de CVC certifié ou autorisé sont requises pour garantie sur toutes les unités. (Toujours vérifier vos lois locales).

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS :

1. Travail ou autres frais engagés pour diagnostiquer, réparer, enlever, installation, livraison, entretien ou de la manipulation de pièces défectueuses, ou de pièces de rechange ou nouvelles unités.

2. L'entretien normal tel qu'indiqué dans l'installation de maintenance et instructions ou manuel de l'utilisateur, y compris le nettoyage du filtre et/ou de remplacement et de lubrification.

3. à défaut, les dommages ou les réparations en raison de la mauvaise installation, mauvaise application, entretien inadéquat du système, modification non autorisée ou d'une utilisation inadéquate.
4. échec de démarrage en raison des conditions de tension, soufflé, fusibles, disjoncteurs ouverts ou des dommages dus à l'insuffisance ou l'interruption de service électrique.
5. le non-respect ou dommages causés par les inondations, vents, incendies, foudre, accident, environnements corrosifs (rouille, etc.) ou d'autres conditions indépendantes de la volonté de la société.
6. pièces non fournies ou désigné par la société, ou résultant de leur utilisation.
7. les produits installés à l'extérieur des États-Unis et au Canada.
8. Electricité ou frais de carburant ou des augmentations d'électricité ou des coûts de carburant de toute raison que ce soit, y compris utilisation supplémentaire ou inhabituelle de chauffage électrique d'appoint.
9. aucun coût pour remplacer, remplir ou dispose de réfrigérant, y compris le coût du fluide frigorigène.
10. toute propriété spéciale, indirecte ou consécutif ou préjudice commercial de quelque nature que ce soit. Certains États ou provinces n'autorisent pas l'exclusion de dommages accessoires ou indirects, la limitation ci-dessus peut ne pas vous concerner.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez avoir aussi d'autres droits qui varient d'un État ou une province à l'autre. Pour la réparation ou le service de garantie, contacter votre installateur.

Thermo Murale n'est aucunement responsable de cette garantie pour quel que soit la réclamation ou la pertinence de celle-ci. Elle est la responsabilité exclusive et entière de Senville ou de sa filiale : GT-World / Air Conditioner